

Duvivier et Detrem oubliés par la justice ?

Instructions toujours en cours, dit le Parquet

Sept ans après les perquisitions à l'Excelsior de Mouscron et deux ans après une inculpation pour faux, usage de faux, détournement et abus de bien sociaux, l'affaire Jean-Pierre Detremmerie est toujours à l'instruction. Il en est de même pour l'affaire Marc Duvivier, le bourgmestre d'Ath, inculpé en 2010 pour pratiques irrégulières dans la gestion de la ville. C'est très long et certains, notamment à la Ville de Mouscron, craignent la prescription. Mais la complexité des deux dossiers expliquerait le délai.

L'affaire Kubla à Waterloo relance le débat autour des dossiers judiciaires qui touchent les personnalités politiques. En Wallonie picarde, deux affaires ont récemment défrayé la chronique : celle qui concerne Jean-Pierre Detremmerie, l'ancien bourgmestre de Mouscron, inculpé pour avoir financé l'ancien club de football de manière peu transparente, et celle qui touche Marc Duvivier, l'actuel bourgmestre d'Ath, pour des irrégularités relevées dans la gestion de la ville à l'époque où il était encore secrétaire communal. Quand on écrit « récemment », c'est très relatif car l'affaire a éclaté en mars 2007 pour l'ancien homme fort de la cité des Hurlus, avec les perquisitions largement médiatisées à l'Excelsior, et en mai 2010 pour le maire de la cité des Géants.

AUCUNE DATE DE FIXÉE...

Où en est la justice aujourd'hui

dans les deux dossiers ? « Ces deux affaires sont toujours en cours d'instruction », nous a fait savoir le Parquet de Tournai. « Aucune date n'est encore prévue pour leur transmission au parquet, et a fortiori pour une fixation devant la chambre du conseil et/ou devant une juridiction de fond ». Le procès n'est donc pas pour tout de suite. La nouvelle nous a paru surprenante, plus particulièrement pour le cas Detremmerie parce qu'en mars 2013, une source judiciaire nous présentait le dossier d'instruction comme « en voie d'achèvement ».

Cela paraît long au point qu'à la Ville de Mouscron, où on suit le dossier de près, plusieurs élus politiques craignent la prescription voire l'étouffement de l'affaire, même si la notion de délai de

« LE DOSSIER DETREM PEUT ENCORE DURER DIX ANS », SELON SON AVOCAT M^E RIVIÈRE

prescription est assez complexe (voir ci-contre).

L'avocat de Jean-Pierre Detremmerie, M^e Gérard Rivière, nous dit ne plus avoir eu de nouvelles « depuis au moins deux ans ». Le dossier lui paraissait « tellement vieux » qu'il ne se souvenait même plus que son client était sous le coup d'une inculpation. « Cela peut encore durer dix ans », nous a confié l'avocat. « C'est un dossier qui n'avance pas. Il y a une foule de contestations. Vous savez, on en ajoute, on en

ajoute parce qu'il s'agit d'un homme politique alors qu'il n'y a pas grand chose là-dedans. Qu'on foute la paix à cet homme-là qui connaît des problèmes physiques! ». La justice laisserait-elle courir l'affaire pour ne pas ennuyer un homme malade ? Nous avons posé la question du délai de prescription pour les deux dossiers au Parquet. « Sans analyser le fond de l'affaire, je ne peux pas vous répondre. Il y a en effet de multiples facteurs qui peuvent intervenir », nous a répondu le porte-parole du Procureur du roi.

Il y a des éléments objectifs qui expliquent la longueur des deux dossiers. Il y a eu des soucis dans la désignation des experts chargés de se pencher sur les comptes de l'Excelsior. La juge d'instruction a aussi eu quelques problèmes de santé. Puis, c'est récurrent depuis plusieurs années, la justice manque cruellement de moyens et d'effectifs. Elle n'est pas plus rapide ailleurs : inculpé pour une affaire de fraude immobilière qui remonte à 2004, l'ancien bourgmestre de Charleroi Jean-Claude Van Cauwenberghe n'a toujours pas été jugé...

Les deux dossiers sont aussi particulièrement complexes. Et on imagine la prudence de sioux qui doit animer la justice en raison de leur caractère politique. On n'imagine pas non plus un étouffement qui scandaliserait l'opinion publique. Jean-Pierre Detremmerie et Marc Duvivier sont toujours présumés innocents à ce jour. ■

DANIEL FOUCART

M^E GERARD RIVIERE, AVOCAT DE JEAN-PIERRE DETREMMERIE

« Plus de nouvelles depuis au moins deux ans »

Des observateurs des deux affaires nous ont confié craindre la prescription, c'est-à-dire « l'extinction de l'action publique à l'égard des auteurs, coauteurs et complices de l'infraction ». Les poursuites pénales encourues à la suite d'une infraction doivent en effet avoir lieu dans un certain délai fixé légalement, explique le site « actualitesdroitbelge.be ». Il est théoriquement de cinq ans pour les affaires Detremmerie et Duvivier, même si la question du délai de prescription est un peu plus compliquée en cas d'usage de faux, nous a expliqué un avocat. On pourrait

se dire qu'il est atteint ou pratiquement atteint pour les deux dossiers, puisque l'un a débuté en 2007 et le second en 2010. Mais pas du tout, car la prescription est interrompue dès que, par exemple, un acte d'instruction ou de poursuite (audition du prévenu ou d'un témoin, citation de la partie civile, etc) est posé dans le délai originaires : on est alors reparti pour un nouveau délai de même durée. Et des actes ont bien été posés depuis pour les deux cas qui nous intéressent. « *Le Parquet est généralement très attentif à ce que le délai de prescription ne soit pas*

dépassé », fait remarquer l'avocat dont nous avons sollicité l'avis et qui est neutre par rapport aux deux dossiers.

Ce qui est par contre étonnant est la réaction de l'avocat de Jean-Pierre Detremmerie. M^E Rivière nous a en effet dit ne plus avoir de nouvelles du dossier « *depuis au moins deux ans* ». Et, nous a-t-il fait remarquer, il aurait été le premier informé s'il y avait eu du neuf. Si c'est effectivement le cas et si cela dure encore trois ans, l'affaire Detremmerie risque bel et bien de ne jamais être jugée. ■

D.FCT